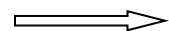


Fiche à cocher pour les documents à apporter au bureau coordonnateur
pour un dossier complet

Titre du document	Inclus	Ne s'applique pas	Manquant
Demande de reconnaissance			
Procédure d'évacuation en cas d'urgence			
Déclaration signée par la RSGE, attestant sa bonne santé physique et mental.			
Consentement à la vérification policière de la requérante			
Attestation d'absence d'empêchement de la requérante			
Consentement à la vérification policière de toute personne de 18 ans et plus qui habite la résidence.			
Attestation d'absence d'empêchement de toute personne de 18 ans et plus qui habite la résidence.			
Certificat de secourisme adapté à la petite enfance comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères (8h)			
Une copie de son acte de naissance , de sa carte de citoyenneté canadienne, de sa carte de résident permanent ou de tout autre document établissant son identité, la date de sa naissance et son droit de travailler au Canada.			
Une copie de l'acte de naissance ou de tout autre document établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec elle.			
Si la requérante est locataire, une lettre du propriétaire mentionnant son accord.			
Si la résidence où elle entend fournir les services de garde abrite une arme à feu , une copie du certificat d'enregistrement de cette arme délivré en vertu de la Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, c. 39) ou le numéro d'immatriculation attribué à l'arme à feu.			
Pour apprendre à mieux vous connaître			

Voir verso



Documents pour assistant(e)	Inclus	Ne s'applique pas	Manquant
Consentement à la vérification policière			
Attestation d'absence d'empêchement			
Certificat de secourisme adapté à la petite enfance comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères (8h)			
Documents exigés à la suite de l'obtention de la reconnaissance			
	Inclus	Manquant	Délais
Preuve d'assurance responsabilité civile.			À l'ouverture du service de garde
Attestation de formation d'hygiène et salubrité (3h30).			1 mois après la date de reconnaissance
Attestation de formation de 45h qui ne date pas de plus de trois ans ou un AEC avec trois ans d'expérience.			1 an après la date de reconnaissance
Une copie de votre programme éducatif			2 ans après la date de reconnaissance
Assistant : Une copie de l'attestation de 12 heures de formations sur le développement de l'enfant.			6 mois après sa date d'embauche